

PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,
des libertés publiques
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

**CELLULE DE CONCERTATION SUR L'IMPLANTATION
DES RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE**

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2008

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Fabienne Ouin, bureau de l'environnement :

- Mme Murielle Martin, direction départementale de l'équipement
- M. Michel Balleux, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires
- M. Thierry Fouan, Mme Anne De Smede, Mme Catherine Morion, Mme Maryline Legrand
- M. Vong Sananikone pour Bouygues Telecom
- Mlle Fanny Thieriot, bureau de l'environnement, secrétariat de l'instance

Etaient excusés :

- M. le sous-préfet de Senlis
- M. le sous-préfet de Compiègne
- M. le sous-préfet de Clermont
- M. Benoît André, pour SFR
- M. Didier Malé, membre du ROSO, a fait part de ses observations par courrier du 6 décembre 2008
- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecture et du patrimoine, a fait part des observations de l'ABF par messagerie du 11 décembre 2008.
- M. Jean-Marie Duval, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- M. Frédéric Bince, direction régionale de l'environnement, a fait part de ses observations par messagerie le 11 décembre 2008
- Mme Solange Duchardt, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. Bertrand Brassens, conseiller général

ORANGE

1. **PEROY-LES-GOMBRIES** - Réservoir d'eau Site n° C1-20736-A1

Dossier examiné le 12 septembre et 10 octobre 2008

Changement du pylône existant par un pylône monotube de 30 m.

M. Malé estime qu'un pylône treillis est moins impactant.

L'architecte des bâtiments de France est défavorable au projet. Il souhaite un pylône plus fin.

M. Bince préconise les recommandations habituelles pour la couleur des boîtes.

L'instance demande à l'opérateur de faire des photomontages depuis le centre du village.

L'opérateur précise qu'avec un pylône plus petit, l'objectif de couverture ne serait pas atteint.

Avis de la commission : *L'opérateur communiquera les photos supplémentaires avec un pylône plus fin. L'avis sera confirmé lors de la prochaine séance.*

2. **LE MEUX** - Rue de la Grande Prée Site n°C6-17286-A1

Implantation d'un pylône lightpôle de 25 m.

Mme Martin signale que le projet n'est pas réalisable en raison de l'article 3 de la ZAC.

M. Malé n'a pas d'observation à faire sur ce projet.

Les autres membres de l'instances sont favorables à ce projet.

Avis de la commission : *Avis défavorable. L'opérateur doit se rapprocher de la mairie afin que le règlement de la ZAC soit révisé.*

3. **CREPY-EN-VALOIS** - 6 rue du Général Leclerc Site n°10290 A1

Installation d'une antenne tube sur le toit du bâtiment.

M. Bince est défavorable sur le principe. Il ne souhaite pas l'utilisation de tube. Il s'en remet à l'avis de l'ABF.

L'architecte des bâtiments de France est défavorable au projet. Il préconise la recherche d'un autre site pour l'implantation du pylône.

M. Malé propose le remplacement du pylône par une fausse cheminée. Il demande des mesures de réception REM à l'issue de l'implantation car le projet se situe à proximité d'une école.

M. Balleux n'a pas d'observation.

Mme Martin est favorable au projet mais tient à préciser qu'il se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques de la commune.

Avis de la commission : *Avis défavorable. L'opérateur doit se rapprocher de l'architecte des bâtiments de France.*

Suivi des dossiers

ORANGE

CAUVIGNY - Lieu dit "Porte de Bury"
Site n° 19383A1

Dossier déjà examiné le 14 novembre 2008

Rehausse de 3 m d'un pylône existant de 25 m appartenant à Bouygues Telecom

Les compléments souhaités ont été transmis.

Avis de la commission : *Avis favorable*

CATILLON
Site n°C10-19104A1

Dossier examiné le 14 novembre 2008

Implantation de trois antennes peintes en tête de pylône RAL 7012.

L'instance demande à l'opérateur de préciser la taille, la section en pied et tête de pylône.

Avis de la commission : *Avis favorable sous réserve d'un pylône plus fin. L'avis sera confirmé lors de la prochaine séance.*

AVRICOURT - Terrain communal
Site n°19791-A1

Implantation d'un pylône tubulaire de 30 m

Dossier examiné le 14 novembre 2008

Le recul d'environ 10m demandé par l'ABF est bien respecté.

Avis de la commission : *Avis favorable*

LE MESNIL-EN-THELLE
Site n°17762A1

Modification d'un site existant - Rehausse de 3,50 m

Dossier examiné le 11 juillet, le 12 septembre 2008 et le 14 novembre 2008

Les compléments demandés ont été envoyés au bureau de l'environnement.

Avis de la commission : *Avis favorable*

CHAMBLY - Centre commercial "les Hauts Vents"
Site n° 4608A1

Dossier examiné le 14 novembre 2008

Implantation d'un pylône monotube galvanisé de 25 m dans une zone industrielle

Mme Martin précise que c'est l'article ZB10 du règlement de la ZAC qui interdit des constructions d'une hauteur excédant 15 m et non l'article UI10 du plan local d'urbanisme de la commune comme cela est précisé dans le compte-rendu de l'instance du 14 novembre 2008.

L'opérateur mentionne qu'il a réduit la hauteur du pylône à 16,5 m.

Avis de la commission : *Avis favorable*

OGNOLLES - lieu-dit les Près de la rue brûlée
Site 16533A1

Dossier examiné le 13 juin 2008 et le 10 octobre 2008

Mme Ouin fait le point sur ce projet. Lors de la réunion du 1^{er} décembre 2008 à laquelle participaient les riverains, le maire, l'opérateur, M. Duval et Mme Ouin, il a été demandé à l'opérateur de présenter les compléments sollicités lors de l'instance du mois de juin 2008. De plus, l'opérateur doit apporter un nouveau projet d'implantation de pylône avec un recul de 150 m par rapport au projet initial.

M. Vong Sananikone souligne que, Bougues Telecom a signé une convention avec la SIVOM de Guiscard qui ne lui octroie pas d'exclusivité concernant l'installation d'antennes sur le site du château d'eau d'Ognolles.

M. Bouchez, représentant de l'UMO, ne souhaite participer à l'instance téléphonique que lorsque des projets sensibles nécessiteront son intervention. L'instance prend note du souhait de M. Bouchez.

Rappel

- ✓ Sauf cas particulier, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 – 7011 – 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 – 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 15 janvier 2009

Dépôt des dossiers : 29 décembre 2008 dernier délai.

Pour le préfet,
Et par délégation
Le chef de bureau

Mireille AUREGAN